



Epreuve A
Réglementation
du T3P



Epreuve B
Gestion



Epreuve C
Sécurité
Routière



Epreuve D
Français



Epreuve E
Anglais



Epreuves spécifiques F et G

TAXI

FT- Connaissance du territoire et de la
réglementation locale
GT- Réglementation nationale spécifique et
gestion spécifiques

VTC

FV- développement commercial et gestion
spécifique
GV- Réglementation nationale spécifique

La Phase d'admissibilité : 5 épreuves de tronc commun et 2 spécifiques

Tronc commun

A- réglementation du transport public particulier de personnes

45 minutes
20 points
coefficient 3
5 QRC à 2 points + 10 QCM à 1 point

B- gestion

45 minutes
20 points
coefficient 2
2 QRC à 2 points + 16 QCM à 1 point

C- sécurité routière

30 minutes
20 points
coefficient 3
20 QCM à 1 point.



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Bourgogne Franche-Comté

Tronc commun (suite)

D- capacité d'expression et de compréhension en langue française

30 minutes

20 points

coefficient 2

3 QRC à 2 points + 7 QCM à 2 points (-1 point si > 5 fautes d'orthographe)

E- capacité d'expression et de compréhension en langue anglaise (A2)

30 minutes

20 points

coefficient 1

20 QCM à 1 point



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Bourgogne Franche-Comté

Epreuves spécifiques

Taxi	VTC
<p>F (T). - connaissance du territoire et la réglementation locale</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 20 minutes<input type="checkbox"/> 20 points<input type="checkbox"/> coefficient 3<input type="checkbox"/> 2 QRC à 4 points + 6 QCM à 2 points	<p>F (V). développement commercial et la gestion propre à l'activité de voiture de transport avec chauffeur</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 30 minutes<input type="checkbox"/> 20 points<input type="checkbox"/> coefficient 3<input type="checkbox"/> 4 QRC à 2 points + 12 QCM à 1 point
<p>G (T) réglementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 30 minutes<input type="checkbox"/> 20 points<input type="checkbox"/> coefficient 3<input type="checkbox"/> 4 QRC à 2 points + 12 QCM à 1 point	<p>G (V). réglementation nationale spécifique de l'activité de voiture de transport avec chauffeur</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 20 minutes<input type="checkbox"/> 20 points<input type="checkbox"/> coefficient 3<input type="checkbox"/> 2 QRC à 4 points + 6 QCM à 2 points



Candidats admissibles = avoir obtenu cumulativement :

Une moyenne de 10/20

**Pas de note < 6/20 à l'une des épreuves, sauf l'épreuve E.
anglais pas de note < 4/20**

**Le candidat peut alors se présenter 3 fois à l'épreuve
d'admission en un an (à partir date publication résultats).**

**Les candidats admissibles dans l'une des catégories Taxi ou VTC
peuvent se présenter à l'examen de l'autre catégorie en se
soumettant dans les 3 ans aux épreuves spécifiques de la 2^{ème}
catégorie visée.**



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Bourgogne Franche-Comté

Organisation des épreuves d'admission dans les 2 mois suivant les épreuves d'admissibilité



Epreuve d'admission

La conduite et sécurité
La relation client
La construction du parcours et
d'accompagnement touristique
La facturation et le paiement

la Phase d'admission

Les véhicules :

- fournis par le candidat
- équipés de doubles-commandes
- équipés de 4 portières, et
pour les Taxis des équipements spéciaux (taximètre),
pour les candidats VTC, ne correspondant pas obligatoirement aux normes VTC (L : 4,50, I :1,70 puissance ; 84 KW), et



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Bourgogne Franche-Comté